

Chez Hyatt, nous avons à cœur de prendre soin des gens pour qu'ils se sentent bien. Cet objectif nous guide dans l'exercice de nos activités pour que nous prenions soin de nos collaborateurs, clients, propriétaires, actionnaires et communautés. En outre, le Code de conduite et de déontologie professionnelles et les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance de Hyatt constituent un cadre garantissant la prise de décisions commerciales éthiques et responsables.

Nos fournisseurs jouent un rôle important dans la réalisation de notre objectif. Bien que nous reconnaissons que nos Fournisseurs peuvent établir leurs propres normes, nous préférons faire affaire avec des Fournisseurs, quels que soient leur envergure et leur secteur, qui adhèrent aux principes et idéaux fondamentaux énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs (le « Code »). Toute violation du présent Code pourrait compromettre la relation commerciale entre un Fournisseur et Hyatt et entraîner la cessation de la relation.

Les Fournisseurs doivent mettre en place des systèmes de gestion appropriés et prendre les mesures nécessaires pour se conformer au présent Code. Ils doivent notamment faire preuve de transparence en ce qui concerne leurs politiques, pratiques et mécanismes pour informer leurs propres employés et fournisseurs de ces pratiques. Nous encourageons nos Fournisseurs à imposer à leurs propres fournisseurs le respect de ces normes.

Hyatt se réserve le droit d'amender ou de modifier le présent Code en cas de problèmes critiques nécessitant une action de la part des fournisseurs. Veuillez consulter le Code disponible sur [Hyatt.com/SupplierCodeOfConduct](http://Hyatt.com/SupplierCodeOfConduct) pour prendre connaissance de la dernière version. Les fournisseurs doivent revoir leurs pratiques au moins une fois par an et Hyatt pourra procéder à un audit de tout Fournisseur afin de s'assurer que ses pratiques sont conformes au présent Code.

Outre les attentes énoncées dans le présent Code, Hyatt privilégie dans la mesure du possible les Fournisseurs qui s'efforcent de s'aligner sur les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance de Hyatt. D'autres sujets et définitions relatifs aux efforts d'approvisionnement responsable de Hyatt figurent dans la Déclaration de Hyatt sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, disponible sur [Hyatt.com/WorldOfCare/Statements](http://Hyatt.com/WorldOfCare/Statements).

Aux fins du présent document, le terme « Fournisseur » désigne toute société, entreprise ou autre entité qui vend ou souhaite vendre des biens ou des services à Hyatt. « Hyatt » est utilisé dans ce document pour désigner Hyatt Hotels Corporation et ses sociétés affiliées. Hyatt collabore également avec les propriétaires et les franchisés d'hôtels Hyatt pour promouvoir les principes énoncés dans le présent code auprès de leurs fournisseurs.

## **CONFORMITÉ**

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations nationales et locales applicables, y compris celles relatives au travail, à la santé et à la sécurité, à l'environnement, à l'éthique et au bien-être animal. Les Fournisseurs sont tenus d'informer leur interlocuteur Hyatt ou le responsable de la chaîne d'approvisionnement en cas de violations significatives, d'allégations de non-conformité ou d'enquête sur une non-conformité par les autorités au titre de tout bien ou service que ce Fournisseur fournit à Hyatt susceptible d'affecter de manière significative la capacité d'un Fournisseur à fournir des biens ou services à un hôtel Hyatt ou à une entité Hyatt conformément au présent Code.

## **DROITS DE L'HOMME ET TRAVAIL**

Les Fournisseurs doivent reconnaître et s'engager à garantir le respect des droits de l'homme des travailleurs et à traiter ces derniers avec dignité et respect. Hyatt encourage les Fournisseurs à intégrer les normes énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), le code de la Social Accountability International (SAI) et le Code de base de l'Ethical Trading Initiative (ETI).

### **Emploi librement choisi**

Hyatt Hotels Corporation soutient les principes de la Sustainable Hospitality Alliance sur le travail forcé et attend donc des Fournisseurs qu'ils respectent ces principes : 1) Chaque travailleur doit pouvoir circuler librement ; 2) Aucun travailleur ne doit payer pour un emploi ; 3) Aucun travailleur ne doit être obligé ou forcé à travailler. Le recours au travail forcé, en servitude ou sous la contrainte ou au travail carcéral involontaire n'est pas admissible. Les travailleurs doivent être libres de mettre fin à leur emploi moyennant un préavis raisonnable. Les travailleurs ne doivent pas être contraints de renoncer au contrôle de leurs pièces d'identité, passeports ou permis de travail délivrés par le gouvernement à titre de condition à l'emploi.

## **Travail des enfants**

Les Fournisseurs n'auront recours au travail des enfants à aucune étape du travail effectué pour Hyatt. Si l'âge minimum d'accès à l'emploi dans une juridiction n'est pas défini, le terme « enfant » désigne toute personne âgée de moins de 15 ans, n'ayant pas atteint l'âge de fin de scolarité obligatoire ou n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi dans la juridiction. Hyatt exige des Fournisseurs et de leurs sous-traitants (sous-fournisseurs) qu'ils respectent toutes les lois applicables régissant l'âge minimum de travail et le type de travail qui peut être effectué.

## **Non-discrimination**

Les Fournisseurs sont tenus de respecter pleinement les lois et réglementations nationales et locales pour toutes les actions liées au personnel, y compris le recrutement, l'embauche, l'affectation et la promotion. Cela comprend les décisions affectant la rémunération, les avantages sociaux, les mutations et la formation. Les mesures liées au personnel doivent être prises sans tenir compte des croyances, de la race, de la couleur, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'origine ethnique, du handicap mental ou physique, de la religion, de l'affiliation politique, de l'état de santé, de la grossesse, de l'appartenance syndicale, de la situation matrimoniale ou d'un quelconque autre statut protégé par la législation.

## **Traitement humain**

Les Fournisseurs doivent s'abstenir de tout traitement inhumain, y compris tout harcèlement sexuel, abus sexuel, châtime corporel ou toute contrainte mentale ou physique des travailleurs ; ils ne doivent pas non recourir à la menace d'un tel traitement. Aucune activité ne doit contribuer à l'exploitation d'êtres humains, y compris la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle.

## **Salaires**

Les rémunérations versées aux travailleurs doivent respecter toutes les lois locales applicables en matière de salaires, y compris celles relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires et aux avantages légaux.

## **Heures de travail**

Les semaines de travail ne doivent pas dépasser le maximum fixé par la législation applicable ou une convention collective applicable. Les heures supplémentaires ne doivent pas être imposées et doivent être accompagnées d'une indemnité supplémentaire, conformément à la législation.

## **Liberté syndicale**

Une communication ouverte et un dialogue direct entre les travailleurs et la direction constituent les moyens les plus efficaces de régler les problèmes liés au travail et à la rémunération. Les Fournisseurs respecteront les droits des travailleurs de s'associer librement, y compris le droit d'adhérer à un syndicat ou à une organisation similaire, et de communiquer ouvertement avec la direction au sujet des conditions de travail, sans craindre de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

## **SANTÉ ET SÉCURITÉ**

Les Fournisseurs sont tenus de veiller en priorité à la sécurité et au bien-être de leurs employés, de leurs clients et du public. Il incombe aux Fournisseurs de préserver un environnement de travail sûr et sain et de garantir la santé et la sécurité des personnes et des communautés qui peuvent être affectées par les produits ou services du Fournisseur. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et règles régissant la santé et la sécurité sur le lieu de travail des employés dans la juridiction dans laquelle ils exercent leurs activités. Les Fournisseurs doivent confier la responsabilité de la santé et de la sécurité à un représentant de la direction.

## **Accident du travail et maladie professionnelle**

Des procédures et systèmes doivent être mis en place pour gérer, suivre et signaler les accidents du travail et les maladies professionnelles, y compris des dispositions pour : i) encourager le signalement par les travailleurs ; ii) classer et enregistrer les cas de blessures et de maladies ; iii) fournir les traitements médicaux nécessaires ; iv) enquêter sur les cas et mettre en œuvre des mesures correctives pour en éliminer les causes ; et v) faciliter le retour des travailleurs au travail. Les employés doivent recevoir une formation sur la sécurité, y compris, le cas échéant, sur l'utilisation appropriée de l'équipement, des produits chimiques et de l'équipement de protection individuelle.

## **Logement de fonction**

Si un logement est mis à la disposition d'un travailleur, il doit répondre à toutes les normes locales de santé et de sécurité. Le logement du travailleur doit être propre, sûr et répondre à ses besoins fondamentaux, y compris en ce qui concerne l'accès à des installations sanitaires propres, l'eau potable et le stockage des aliments.

## **ENVIRONNEMENT**

Les Fournisseurs doivent respecter l'ensemble des réglementations et permis environnementaux applicables, y compris ceux relatifs aux contrôles de la pollution, aux émissions de gaz à effet de serre, aux restrictions relatives au contenu des produits et à la manipulation responsable des matières et déchets dangereux.

## **Gérance environnementale**

Les Fournisseurs doivent s'efforcer de minimiser l'impact environnemental de leurs opérations, produits et services.

## **Ventes et marketing transparents**

Tout Fournisseur qui fait des déclarations concernant la durabilité de ses produits, services ou emballages, telles que « écologique », « durable », « naturel », « vert », « compostable », « biodégradable », « recyclable », etc., doit justifier cette affirmation de manière adéquate.

## **Faune et flore**

Hyatt soutient la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (« CITES ») et interdit strictement toute forme de commerce ou de promotion de produits illicites dérivés d'espèces sauvages contraire à la CITES ou à toutes autres lois et réglementations locales, régionales, nationales et internationales. En outre, Hyatt interdit l'achat ou l'utilisation de produits de la pêche de sources illicites, non déclarées et non réglementées (« INN ») connues.

## **BIEN-ÊTRE ANIMAL**

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de bien-être animal.

## **ÉTHIQUE**

Les fournisseurs sont tenus de respecter les principes énoncés dans le Code de conduite et de déontologie professionnelles de Hyatt. En conséquence, les Fournisseurs et leurs employés, sous-traitants et mandataires doivent maintenir des normes d'éthique élevées et exercer leurs activités avec honnêteté et intégrité.

## **Absence de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds**

Les normes d'intégrité les plus élevées sont attendues dans toutes les interactions commerciales. Toute forme de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds est strictement interdite et peut entraîner la cessation immédiate des relations commerciales du Fournisseur avec Hyatt et l'introduction d'une action en justice contre le Fournisseur.

## **Divulgaration et confidentialité des informations**

Des moyens permettant de protéger efficacement la propriété intellectuelle des clients et leurs informations concernant les activités commerciales, la situation financière, la performance et/ou toutes autres informations jugées confidentielles devront être mis en œuvre et ces informations ne devront être divulguées que conformément aux directives spécifiées dans tout accord de confidentialité convenu, à la politique de confidentialité convenue et de la manière prévue par la législation.

## **Absence d'avantage indu**

Aucun pot-de-vin ou autre moyen visant à obtenir un avantage indu ou inapproprié ne doit être proposé ou accepté. Aucun Fournisseur, ni même ses représentants ou employés, ne doit proposer de rétrocommission ou de pot-de-vin à quelque employé que ce soit. Les Fournisseurs doivent respecter les coutumes locales en matière de cadeaux, bien que la valeur de ces cadeaux ne doive jamais être considérée comme suffisamment importante pour influencer des décisions commerciales ni contrevenir aux réglementations applicables.

## **Tenue de registres**

Les registres financiers doivent être tenus conformément à toutes les pratiques comptables applicables et être conformes à toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes.

### **DILIGENCE RAISONNABLE À L'ÉGARD DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT**

De plus en plus de juridictions dans le monde exigent des sociétés qu'elles surveillent et remédient aux problèmes liés aux droits de l'homme et à l'environnement tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement étendues. Les Fournisseurs de Hyatt sont tenus de respecter ou de dépasser les exigences de toutes les lois et réglementations applicables en matière de diligence raisonnable à l'égard de la chaîne d'approvisionnement.

### **ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE**

Hyatt se consacre au bien-être des communautés dans lesquelles elle exerce ses activités, comme en témoignent les dons de bienfaisance, les diverses formes d'actions communautaires et les efforts visant à embaucher des jeunes déconnectés (personnes âgées de 16 à 24 ans qui ne sont ni à l'école ni au travail). Les Fournisseurs sont encouragés à s'engager de la même manière au sein de leurs communautés afin de favoriser la durabilité sociale, économique et environnementale.